

Véronique Molinari, *Citoyennes, et après ? Le droit de vote des femmes et ses conséquences en Grande-Bretagne 1918-1939*, Berlin, Peter Lang, 2009, 291 p.

Cécile Formaglio

En 1918, le *Representation of the People Act* donna le droit de vote aux femmes britanniques. En s'intéressant aux changements provoqués par cette décision dans les années qui l'ont immédiatement suivie, Véronique Molinari – maître de conférences en civilisation britannique à l'université Stendhal-Grenoble III – cherche à combler un vide historiographique. En effet, les historiens se sont davantage intéressés aux luttes suffragistes et au mouvement féministe des années 1970 qu'à « ce creux de la vague », pour reprendre l'expression utilisée par Sylvie Chaperon qui faisait le même constat pour l'historiographie du féminisme français¹. Les femmes britanniques ont pourtant été parmi les premières à obtenir le droit de voter aux élections parlementaires². Cette réforme fut suivie, en novembre 1918, par le *Parliament (Qualification of Women) Bill* qui permettait, paradoxalement, à toutes les femmes de plus de 21 ans de siéger au Parlement.

L'étude de Véronique Molinari, très complète, enrichie d'illustrations et d'annexes très pertinentes, cherche à saisir ce vote des femmes dans toutes ses conséquences. Pour traiter cette question, étudiée du point de vue des acteurs politiques en présence – féministes, hommes et femmes politiques –, elle fait appel à des sources variées (débat et rapports du Parlement, statistiques, presse féministe et politique, rapports annuels des associations féministes, congrès des partis, autobiographies, tracts et brochures, discours, manifestes électoraux et de très intéressants manuels à l'usage des électrices).

Elle se place sur le plan institutionnel en montrant d'abord la recomposition du paysage des associations féministes au lendemain de la victoire, l'évolution de leurs programmes vers des réformes plutôt sociales et leurs tentatives d'organiser les femmes en une nouvelle force électorale susceptible d'améliorer la condition féminine mais aussi, plus largement, de régénérer le système politique britannique et de changer la société dans son ensemble. Si cette force électorale n'a jamais vraiment vu le jour, c'est qu'elle s'est heurtée, très tôt, à la réorganisation des partis politiques décidés à capter ce vote féminin à leur profit : Véronique Molinari compare ainsi les nouvelles structures féminines, les méthodes de propagande et les programmes électoraux des principales forces de la vie politique britannique. Convaincante malgré la relative absence de données statistiques, son analyse du comportement électoral des femmes lors des élections législatives montre bien le succès de cette stratégie et que les allégeances politiques, oubliées le temps de la lutte suffragiste, ont pris le dessus sur l'émergence d'un bloc féminin. La finesse de l'analyse du comportement des partis politiques envers les femmes est aussi une des grandes forces de son étude.

¹ Cf. Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir*, Paris, Fayard, 2000.

² Droit d'abord limité aux femmes de plus de 30 ans et excluant certaines catégories puis étendu, en juillet 1928, à l'égalité avec les hommes, aux femmes de plus de 21 ans.

Elle montre bien la différence entre les discours s'appropriant les revendications féministes et les intentions réelles des partis. La faiblesse de la représentation féminine au Parlement, 1,2% des députés de 1918 à 1935, est aussi à chercher partiellement dans l'attitude des partis qui, s'ils étaient prêts à accepter des candidates, ne les ont pas fait bénéficier du soutien financier et organisationnel qui était réservé aux hommes ou les ont, en priorité, dirigé vers des circonscriptions offrant peu de chances de victoires.

Véronique Molinari revalorise néanmoins le bilan du mouvement féministe de l'entre-deux-guerres, souvent jugé négativement, ainsi que le rôle joué par le vote dans l'amélioration de la situation des femmes. Pour elle, « les changements, bien que limités dans le temps et dans leur portée, ont été réels³ » et ils ont pu être obtenus grâce à la plus grande attention portée aux questions féministes ou d'intérêt féminin⁴ par le Parlement en raison des enjeux représentés par l'électorat féminin et de la pression des organisations féministes. Les réformes obtenues sont concentrées surtout sur les premières années suivant la réforme électorale. Leur faible portée est à replacer dans le contexte des années trente où la crise économique puis la perspective d'une guerre ont eu tendance à éclipser les questions féministes au bénéfice d'autres sujets jugés plus pressants. À certaines occasions, ces réformes ont profité de collaborations trans-partisanes entre femmes députés, alors même que celles-ci n'étaient que minoritairement issues des organisations féministes. Entre 1918 et 1928, on dénombre ainsi une vingtaine de mesures concernant l'amélioration de la condition féminine et touchant des domaines variés comme la propriété, les enfants, le statut des sages-femmes, la loi pénale, la situation économique des femmes mariées, l'égalité des droits au sein du couple en matière de séparation, divorce et remariage...

Sans minimiser les échecs et les déceptions, Véronique Molinari livre donc ici une étude complète, solidement argumentée et très convaincante.

3 Véronique Molinari, *Citoyennes, et après ? Le droit de vote des femmes et ses conséquences en Grande-Bretagne, 1918-1939*, Berlin, Peter Lang, p. 3.

4 L'étude ne s'intéresse pas seulement aux réformes égalitaires mais aussi, plus largement, à l'ensemble des revendications avancées par les organisations féministes (congés de maternité, pensions de veuvage, protection de l'enfance, etc.)